

a La Ville de Liège va proposer le classement de l'Hôtel Chadoir

Pour l'échevine Christine Defraigne, ses valeurs patrimoniales sont indéniables.

Aude Quinet

Publié le 11-04-2023 à 17h32



Proposition de classement de l'Hôtel Chadoir ©Engel&Völkers



Le Collège communal, sur proposition de Christine Defraigne, Première Échevine en charge du Patrimoine, va soumettre le classement de l'Hôtel Chadoir situé au n° 27 rue des Bégards à Liège.

Cet hôtel particulier, repris à l'Inventaire du Patrimoine immobilier culturel (IPIC), fait partie de l'ensemble du Mont Saint-Martin classé comme site depuis le 3 mars 1977 mais n'est pas classé comme Monument.

Pourquoi une telle proposition ? *" Ses valeurs patrimoniales sont indéniables car c'est un exemple rare, explique Christine Defraigne. L'intérieur d'origine est remarquablement bien conservé et 'dans son jus'. Ses décors intérieurs sont exceptionnels : stucs du plafond rococo, portes/encadrements sertis de rocailles, bas-reliefs des hottes de cheminées/certains dessus-de-porte".*

Anciennement appelé Hôtel Ransonnet (du nom de l'ancien propriétaire, le chanoine Ransonnet), l'Hôtel Chadoir tient son nom de son propriétaire depuis le XXe siècle. L'édifice, datant de 1762, est composé d'un corps de logis principal, de deux ailes (brique et calcaire), d'un fronton triangulaire (Diane chasserresse + 4 putti), et d'une porte cochère sur un jardin en terrasse.

La Première échevine propose aujourd'hui de lancer la procédure de demande de classement de l'Hôtel, " sous réserve de la suite donnée au dossier par la Région wallonne et l'Agence Wallonne du Patrimoine". Cette procédure est définie aux articles 16 et 17 (suivants) du Chapitre II "Du classement d'un bien", Titre V "De la protection du patrimoine" du CoPat.



Proposition de classement de l'Hôtel Chadoir ©Engel&Völkers

Six autres hôtels classés

Christine Defraigne a effectué une comparaison avec six autres hôtels particuliers liégeois de la même époque. Elle s'est rendu compte que les six hôtels sont classés comme monument, dont deux "Patrimoine exceptionnel". Il s'agit de l'Hôtel de Grady (13 rue Saint-Pierre), datant dernier quart du XVIIIe siècle, classé le 23 septembre 1988 ; l'Hôtel d'Ansembourg (114 Féronstrée), 1738 à 1741, classé le 17 septembre 1941, et Patrimoine exceptionnel depuis le 26 octobre 2016 ; l'Hôtel de Grady ou Hôtel de Spirlet (5 rue Hors Château), datant de 1765, classé le 7 octobre 1941 ; l'Hôtel de Clercx d'Aigremont (27-37 rue Saint-Paul) datant de 1767 et classé les 25 octobre 1977 et 24 juin 1980 ; l'Hôtel de Hayme de Bomal (quai de Maestricht), 1775 à 1778, classé le 24 juillet 1936 et Patrimoine exceptionnel depuis le 8 mars 2013 ; et enfin La Littéraire (place de la République Française) datant de 1787, classé les 17 décembre 1974, 11 septembre 1990 et 7 novembre 1992.

Une procédure de demande

L'administration communale va dès à présent élaborer le dossier technique/administratif et remplir le formulaire de demande de classement du bâtiment. Celui-ci sera présenté au Collège communal et sera ensuite transmis à l'AWaP qui adressera un rapport de recevabilité ou non de la demande auprès de la ministre en charge du Patrimoine. Cette dernière prendra alors la décision ou non d'ouvrir une enquête publique pour le classement. *" Cette première étape, dans ce dossier, est essentielle car la préservation d'un tel témoin du passé est évidente, souligne la Première Échevine. Il offre une opportunité de transmettre une culture et une identité d'abord, éventuellement une opportunité de créer de l'activité et de l'emploi ensuite, ou encore une opportunité de protéger notre planète et ses écosystèmes... Mais surtout, soumis à l'usure du temps ainsi qu'à des risques divers, il est impératif d'en préserver la valeur. Le risque de le voir disparaître est réel, ce qui est inacceptable".*



Proposition de classement de l'Hôtel Chadoir ©Engel&Völkers